



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT FINANCIER DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES COMMUNES D'ANNOVILLE ET DE LINGREVILLE

*(projet de création de la
commune nouvelle de Tourneville sur Mer)*

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MANCHE

PÔLE « SECTEUR PUBLIC LOCAL ET ETAT »

DIVISION SECTEUR PUBLIC LOCAL

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de définir une projection de la situation financière de la future commune nouvelle de Tourneville sur Mer dont la création est prévue avec date d'effet au 1^{er} janvier 2023. Il s'appuie sur les données budgétaires et financières de l'exercice 2021 reconstituées sur l'ensemble consolidé formé par le regroupement des communes historiques participant à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2023, à savoir : les communes d'Annville et Lingreville.

Eléments de contexte général :

Au 1^{er} janvier 2023, la population de la commune nouvelle de Tourneville sur Mer comprendra 1 709 habitants, répartis entre les 2 communes historiques de la façon suivante :

- Annville : 675 habitants,
- Lingreville : 1 034 habitants.

A ce jour, la commune d'Annville en plus de son budget général dispose de 2 budgets annexes (un BA « assainissement » sans autonomie financière et un BA « camping » sans autonomie financière), d'un CCAS disposant de l'autonomie financière et d'un budget annexe sans autonomie financière rattaché à ce dernier pour le suivi des opérations de l'ESMS « Les Dunes ».

La commune de Lingreville en plus de son budget général dispose de 2 budgets annexes sans autonomie financière (1 BA « locaux commerciaux Lingreville » et 1 BA « assainissement ») et d'un CCAS sans autonomie financière.

La commune nouvelle issue de la fusion des deux communes pré-existantes disposera :

- d'un budget principal (regroupant les deux budgets principaux pré-existants et le budget annexe "locaux commerciaux"),
- d'un budget annexe "assainissement",
- d'un budget annexe "camping",
- d'un CCAS disposant de l'autonomie financière,
- d'un budget annexe au CCAS pour le suivi des opérations de l'ESMS "Les Dunes".

La future commune nouvelle de Tourneville sur Mer fera partie de la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage », établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU), les 2 communes historiques la composant appartenant déjà à cet EPCI.

Elle percevra en conséquence le produit de la fiscalité « ménages » (taxe d'habitation - TH, taxe foncière sur les propriétés bâties -TFB et taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB). La fiscalité professionnelle prélevée sur son territoire revenant à L'EPCI dans son intégralité.

Les données retracées dans le présent rapport sont issues des fiches « Analyse Économique Financière et Fiscale » (AEFF). Elles sont exprimées en milliers d'euros (K€). Les comparaisons se font avec les moyennes départementales des communes de même strate de population (500 à 1 999 habitants) et portent sur les seules données des budgets principaux des deux communes historiques.

RAPPORT FINANCIER DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES COMMUNES
D'ANNOVILLE ET DE LINGREVILLE
(exercice 2021)

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Total des produits de fonctionnement	559	673	1 232
Produits de fonctionnement hors opérations d'ordre	317	647	964

En 2021, les produits de fonctionnement du périmètre consolidé de la commune nouvelle s'élèvent à 1 232 K€. Ils sont constitués des produits de fonctionnement de la commune d'Annoville à hauteur de 45,4 % et de ceux de la commune de Lingreville à hauteur de 54,6 %.

Parmi les principaux postes de recettes de fonctionnement, les recettes fiscales (25,6 %), la dotation globale de fonctionnement et les attributions de péréquation et de compensation (36,4%) représentent 62 % du montant total des produits de l'ensemble consolidé.

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Ressources fiscales	121	195	316

Les ressources fiscales de la commune d'Annoville et de Lingreville comptent respectivement pour 38,3 % (121 K€) et 61,7 % (195 K€) des ressources fiscales du périmètre consolidé de la commune nouvelle s'élevant à 316 K€ sur l'année 2021.

En valeur relative, les ressources fiscales s'élèvent à 185 €/hab pour une moyenne départementale de 333 €/hab.

Bases prévisionnelles 2022 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Foncier bâti	491	941	1 432
Foncier non bâti	74	88	162

Les bases de foncier bâti de l'ensemble consolidé s'élèvent au total à 1 432 K€ dont 34,3 % sur le territoire de la commune historique d'Annoville et 65,7 % sur celui de la commune historique de Lingreville.

Les bases de foncier non bâti de l'ensemble consolidé s'élèvent au total à 162 K€ dont 45,7 % sur le territoire de la commune historique d'Annoville et 54,3 % sur celui de la commune historique de Lingreville.

Taux votés 2022	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle *
Foncier bâti	31,5 %	32,54 %	32,18 %
Foncier non bâti	22,71 %	35,76 %	29,8 %

* taux de référence calculés d'après simulation fiscale du 26/07/2022 afin de conserver un produit fiscal 2023 identique à celui de 2022.

Produit fiscal en K€ (données 2022)	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle *
Foncier bâti	150	290	440
Foncier non bâti	17	30	47

* produits fiscaux calculés par application des taux de référence supra.

Le produit de la fiscalité « ménage » évalué à partir des taux de référence et qui serait perçu par la future commune nouvelle serait composé comme suit :

- Foncier bâti : total : 440 K€ dont 150 K€ sur le territoire de la commune historique d'Annoville (34,1 %) et 290 K€ sur celui de la commune historique de Lingreville (65,9 %),
- Foncier non bâti : total : 47 K€ dont 17 K€ sur le territoire de la commune historique d'Annoville (36,2 %) et 30 K€ sur celui de la commune historique de Lingreville (63,8 %).

À compter de la première année suivant le regroupement et conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), le conseil municipal de la nouvelle commune vote ses taux de THRS, de FB, de FNB avant le 15 avril.

L'article 1638 du Code général des Impôts (CGI) dispose qu'en cas de création d'une commune nouvelle, **des taux d'imposition différents peuvent être appliqués, sur le territoire des communes pré-existantes pendant une période transitoire.**

La délibération instituant l'intégration fiscale progressive (IFP) en détermine la durée pour chaque nature de taxe (THRS, TFB, TFNB), **dans la limite maximale de 12 ans.** Cette délibération est adoptée par l'assemblée de la commune nouvelle ou par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes pré-existantes.

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Dotations et attributions de compensation et de péréquation	156	292	448

Les dotations et les attributions de compensation et de péréquation calculées sur le périmètre consolidé de la future commune nouvelle (soit 448 K€ au total sur l'année 2021) sont composées des dotations perçues par la commune historique d'Annoville pour 34,8 % (156 K€) et de celles perçues par la commune historique de Lingreville pour 65,2 % (292 K€).

Les dotations et participations représentent 262 €/hab pour une moyenne départementale de 306 €/hab.

Données 2021 en K€	Annville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Total des charges de fonctionnement	534	570	1 104
Charges de fonctionnement hors opérations d'ordre	246	544	790

En 2021, les charges de fonctionnement de l'ensemble consolidé atteignent 1 104 K€ dont 48,4 % pour la commune historique d'Annville et 51,6 % pour la commune historique de Lingreville. Après retraitement des opérations d'ordre, ces quote-parts évoluent à 31,1 % et 68,9 % respectivement.

Les principaux postes de dépenses portent sur les charges de personnel (32 %), les achats et autres charges externes (21,3 %) et les dépenses de subventions et de contingents (7,2 %), soit 60,5 % du total des charges de fonctionnement.

Données 2021 en K€	Annville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Charges de personnel (montant net)	90	264	354

Les charges de personnel déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 354 K€, les charges de personnel de la commune historique de Lingreville comptant pour 74,6 %. Elles représentent une moyenne de 207 €/hab contre une moyenne départementale de 246 €/hab.

Données 2021 en K€	Annville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Achats et charges externes (montants nets)	94	141	235

Les dépenses d'achats et autres charges externes déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 235 K€, dont 40 % pour la commune historique d'Annville et 60 % pour celle de Lingreville. Elles représentent une moyenne de 137 €/hab contre une moyenne départementale de 179 €/hab.

Données 2021 en K€	Annville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Subventions et contingents	13	67	80

Les dépenses de subventions et de contingents déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 80 K€, dont 16,3 % pour la commune historique d'Annville et 83,7 % pour celle de Lingreville. Elles représentent une moyenne de 47 €/hab contre une moyenne départementale de 42 €/hab.

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Charges financières	6	5	11

Les charges financières déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 11 K€, dont 54,5 % pour la commune historique d'Annoville et 45,4 % pour celle de Lingreville. Elles représentent une moyenne de 6 €/hab contre une moyenne départementale de 14 €/hab.

Sur l'année 2021, le résultat comptable de l'ensemble consolidé s'élève à 128 K€ soit 74 €/hab soit à un niveau inférieur à la moyenne de la strate de comparaison (220 €/hab).

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
CAF brute	71	103	174
CAF nette	21	88	109

La CAF brute de l'ensemble consolidé s'élève à 174 K€ en 2021. Elle est composée à hauteur de 40,8 % de la CAF brute de la commune historique d'Annoville et 59,1 % de celle de la commune historique de Lingreville. Elle représente 101 €/hab pour une moyenne départementale de la strate de comparaison de 232 €/hab.

La CAF nette de l'ensemble consolidé s'élève à 109 K€ en 2021 composé à hauteur de 19,3 % de la CAF brute de la commune historique d'Annoville et 80,7 % de celle de la commune historique de Lingreville. Elle représente 64 €/hab pour une moyenne départementale de la strate de comparaison de 155 €/hab.

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Dépenses d'équipement	1	175	176

Les dépenses d'équipement de l'ensemble consolidé s'élèvent à 176 K€ en 2021 dont 175 K€ pour la commune de Lingreville, soit 99,4 % du total. Elles représentent une moyenne de 103 €/hab contre 273 €/hab au niveau départemental.

Données 2021 en K€	Annoville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Endettement	160	396	556

L'endettement de l'ensemble consolidé s'élève en 2021 à 556 K€ composé par l'endettement de la commune historique d'Annoville à hauteur de 28,8 % et par celui de la commune historique de Lingreville à hauteur de 71,2 %. Il représente 325 €/hab pour une moyenne départementale de

588 €/hab.

En 2021, la commune d'Annville n'a pas eu recours à l'emprunt, alors que la commune de Lingreville a souscrit des emprunts pour un montant de 220 K€. Elles ont en revanche procédé au remboursement de dettes bancaires pour des montants de 50 K€ et 15 K€ respectivement.

Données 2021 en K€	Annville	Lingreville	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	201	547	748

Le fonds de roulement net global de l'ensemble consolidé correspondant au budget principal de la commune nouvelle s'élève en 2021 à 748 K€, soit 437 €/hab pour une moyenne départementale de 894 €/hab.